



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Doctorats

Question écrite n° 16432

#### Texte de la question

M Dominique Gambier attire l'attention de M le ministre de la recherche et de la technologie sur la repartition géographique des allocations de recherche de 3e cycle. En effet, il semble que par un processus cumulatif un nombre plus important d'allocations de recherche aille vers les centres ou les régions déjà les mieux dotés sur le plan de la recherche. Ainsi dans la seule région de Haute-Normandie, deux allocations seulement sont offertes pour la chimie, alors que cette industrie est réputée de 1er plan sur le plan de la production, et dans une moindre mesure de la recherche privée. Il lui demande, en conséquence, les critères de repartition de ces allocations selon les régions, et leur repartition quantitative par région pour la prochaine année universitaire.

#### Texte de la réponse

Reponse. - La repartition des allocations de recherche s'effectue en deux étapes. Dans un premier temps, une commission consultative détermine des contingents d'allocations par grandes disciplines en fonction des allocations prioritaires de la recherche et du développement technologique et des perspectives de débouchés offerts dans la recherche et dans les autres activités de l'économie nationale. Ensuite, dans chaque discipline, des groupes d'experts proposent la repartition de ces contingents entre les formations de troisième cycle. Les experts sont attentifs à la qualité de la formation par la recherche (moyens de recherche, valeur des structures d'accueil, nombre d'étudiants inscrits en DEA, thèses soutenues) et aux perspectives d'insertion professionnelle. Les experts et le ministère veillent également à une représentation régionale équilibrée en fonction de ces critères. Pour la région Haute-Normandie, la progression du nombre des allocations de recherche pour la rentrée universitaire 1989 est de 41 p 100. Vingt-quatre allocations de recherche ont été ainsi attribuées à des étudiants inscrits en formation doctorale à l'université de Rouen ou du Havre pour dix-sept en 1988 et quinze en 1987. Pour 1989, la formation « Chimie organique » de Rouen a reçu notification de cinq allocations de recherche mais elle est associée avec Caen et deux des allocations ont finalement été rattachées à Caen. Cinq allocations de recherche ont également été attribuées à la formation « Sciences des matériaux » qui intéresse aussi les entreprises chimiques de la région. La proportion d'allocations de recherche, en regard du nombre de formations doctorales fonctionnant normalement (10) et du nombre de thèses soutenues en moyenne par an (45), est normale par rapport à d'autres régions.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Gambier Dominique](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 16432

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** recherche et technologie

**Ministère attributaire :** recherche et technologie

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 31 juillet 1989, page 3360